

HÔTEL DE VILLE*Service Juridique**N° tél. : 01 69 49 7733**N/Réf. : NDA/CM/HJ***DECISION N° 2008/302****OBJET :** Convention d'occupation précaire du domaine public communal conclue avec la société KART'OON.

Le Député-Maire de la commune d'Yerres,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 7 Avril 2008, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et autorisant l'Adjoint au Maire appelé à remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à signer également les décisions prises en application de l'article susvisé, ainsi que les documents y afférents,

VU la délibération du Conseil Municipal du 16 octobre 2008 complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire en matière de droit de préemption,

CONSIDERANT que la société KARTOON exploite deux distributeurs de boissons non alcoolisées, de confiseries et de boissons chaudes dans le hall d'entrée du CEC rue Marc Sangnier pour la vente ou la distribution de ces produits,

CONSIDERANT que la Commune consent à ladite société l'autorisation d'occuper ces locaux faisant partie du domaine public communal,

DECIDE

DE SIGNER avec la société KART'OON – 15, rue Paul Doumer à Yerres (91330) – représentée par M. Philippe BOLLE une convention d'occupation précaire du domaine public communal,

DIT que l'autorisation est consentie du 1^{er} juillet 2008 au 31 décembre 2008 et ne pourra pas être renouvelée, compte-tenu de la fermeture du Centre Educatif et Culturel pour travaux. ,

DIT que le bénéficiaire versera à la Commune une redevance de 303,09 €, sur présentation d'un titre de recettes,

DIT que les recettes seront inscrites au budget de la Commune exercice 2008,

Fait à Yerres, le 18 décembre 2008

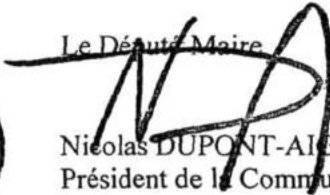
60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00

Fax : 01 69 48 63 98



Le Député-Maire


Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
D'Agglomération du Val d'Yerres